

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action " transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation" :  
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Transport Mobilité  
Solidarité (TMS)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS). L'action relève de l'accompagnement socio professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association TMS propose l'action « transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation » sur le territoire d'Arles avec un objectif de 300 accompagnements. Cette navette ne constitue pas seulement une prestation de transport, elle constitue une action d'accompagnement dans une approche globale de la problématique mobilité. Elle permet de rompre l'isolement des petites communes et de travailler la mobilité des publics vers une insertion sociale comme préalable à l'emploi.

Ce dispositif se déroule sur un territoire très étendu. En effet, en plus du territoire d'Arles, 27 communes particulièrement isolées sont désormais desservies à savoir : Aureille, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Châteaurenard, Eygalières, Eyragues, Fontvieille, Graveson, le Paradou, Les-Baux-de-Provence, Maillane, Mas-Blanc-les-Alpilles, Maussane, Mollèges, Mouriès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon, Verquières.

Le transport est collectif et le circuit est organisé en fonction des recrutements effectués sur les actions d'insertion. Ainsi un réel travail transversal de collaboration et de coordination est requis entre les différents partenaires.



En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2016 :*

390 accompagnements ont été réalisés :

- 230 accompagnements sur le marché public de remobilisation sociale Actis;
- 8 accompagnements pour un atelier culture ;
- 24 accompagnements pour l'atelier sport bien être mis en place par la direction de la jeunesse et des sports et la politique de la ville du Département, en collaboration avec le comité départemental de l'office municipal des sports, afin de mobiliser des publics en précarité essentiellement féminins sur des activités sportives pour le bien-être et l'estime de soi ;
- 6 accompagnements pour un atelier avec « Les Suds » : atelier chant en collaboration avec le conservatoire de musique du pays d'Arles destiné aux publics en précarité afin de favoriser l'accès à la culture.
- 26 accompagnements pour l'accès à la formation ;
- 12 accompagnements pour les rendez-vous emploi ;
- 84 accompagnements relatifs aux démarches santé, administratives, juridiques et administratives.

*Bilan intermédiaire de l'action 2017 arrêté au 31 octobre 2017 :*

238 accompagnements ont été réalisés :

- 80 accompagnements collectifs sur le marché public de remobilisation sociale Actis ;
- 14 accompagnements collectifs sur le musée départemental d'Arles, Château de Tarascon et théâtre d'Arles ;
- 34 accompagnements vers l'atelier «Les Suds ;
- 36 accompagnements vers l'atelier sport bien être ;
- 30 accompagnements vers la formation ou des rendez-vous « emploi ».
- 44 accompagnements vers des démarches santé, sociales, juridiques et administratives.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2018 au 30/09/2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent avec une augmentation du financement de 1000.00 € compte tenu de la hausse conjointe :

- des frais de location des véhicules (bail de location revu tous les 4 ans),
- des frais de carburant,
- des charges sociales de l'association plus précisément l'augmentation de la masse salariale liée notamment à l'extension de TMS sur de nouveaux territoires.

Ce rapport concerne l'association TMS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

